

DEPARTEMENT
DU
LOIRET

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

CANTON

ARRETE DU MAIRE

DE

Nous soussignés, **BASCOP Valérie, Maire de VIMORY.**

AMILLY

Vu le code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et 2 concernant les pouvoirs de police en matière de circulation,

MAIRIE

Vu le règlement de voirie du 17/06/1992 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,

DE

Vu la demande de l'entreprise **SAS TP VAUVELLE** représenté par **M. Pascal CHAUMIOT,**

VIMORY

Considérant qu'à l'occasion des travaux de reprofilage sur le CV3 Route de Vimory à Lombreuil (Route de Jaugène) il y a lieu de régler la circulation.

ARRETONS

Objet :
Travaux de reprofilage
sur le CV3
Vimory à Lombreuil

ARTICLE 1 : Du 19 avril 2022 au 05 mai 2022 la circulation sur le CV3 allant de Vimory à Lombreuil sera règlementée comme suit :

. La circulation sera fermée aux véhicules légers et poids lourds.

ARTICLE 2 : La signalisation de part et d'autre des travaux sera réalisée conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur et selon configuration des lieux par l'entreprise **SAS VAUVELLE.**

ARTICLE 3 : Le présent **ARRETE** sera affiché à l'emplacement des Travaux et transmis à
Kéolys MONTARGIS
SMIRTOM PANNES
SAS TP Vauvelle.

Fait à Vimory, le 6 avril 2022
Le Maire, Valérie BASCOP

